


**Séance du 07 OCTOBRE 2010**

**DELIBERATION N°2010-10-34**

**OBJET :** « Avenant n°1 au Marché de Travaux d'aménagement de l'installation de stockage de déchets ménagers non dangereux de Vico »  
Lot n°01 : Travaux de terrassement

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le sept octobre à 11 heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social de Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
16	9	9	
<b>Présents :</b>			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Pierre GUIDONI, Jean louis MASSIANI, Dominique FARELLACCI, Jean Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON.			
<b>Absents :</b>			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Gilles GIOVANNANGELI, Jean-Jacques PADOVANI, José GIANCILY, Antoine GREANI, Ange Pierre VIVONI.			
<b>Secrétaire de séance :</b>			Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du : Sous-préfecture de CORTE 14 OCT. 2010 ACCUSE DE RÉCEPTION
Monsieur Xavier POLI			
<b>Convocation envoyée le :</b>			
23 septembre 2010			
<b>Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :</b>			
23 septembre 2010			et publication (affichage) ou notification du :  Le Président,    François TATTI



**Objet : « Avenant n°1 au Marché de Travaux d'aménagement de l'installation de stockage de déchets ménagers non dangereux de Vico »**  
**Lot n°01 : Travaux de terrassement**

Un marché public de Travaux d'aménagement de l'installation de stockage de déchets ménagers non dangereux de Vico a été conclu par le SYVADEC avec le groupement d'entreprise représentée par DTP Terrassements, située 1 Avenue Eugène Freyssinet, 75065 Saint Quentin en Yvelines, pour un montant de 4 196 806,20 €HT (LOT 01 Terrassement), le 16/09/2009.

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**I – OBJET DE L'AVENANT ET NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE**

**L'avenant n°01** au lot 01 traite de la nécessaire réfection des fossés, suite aux fortes intempéries de décembre 2009, pendant les phases de terrassements sur le chantier de construction de l'installation de stockage des déchets ménagers de Vico.

En effet, les fossés de la RD 70 ont été détériorés par ravinement.

Afin d'éviter toute aggravation de la situation, le présent avenant vise à réaliser la réfection de ces fossés.

Plus précisément les travaux concernent :

- Le comblement du fossé sur l'ensemble du linéaire.
- Le compactage par couches successives.
- La création du fossé naturel par surcreusement dans les matériaux d'apport compactés.
- La mise en oeuvre de béton extrudé CPJ 30/37 sur 350 ml.

**II – ECONOMIE GENERALE**

L'avenant n°2 est conclu pour un montant total de **63 420 € HT**, avec le titulaire du marché, l'entreprise DTP Terrassements, située 1 Avenue Eugène Freyssinet, 75065 Saint Quentin en Yvelines.

Cela représente une augmentation de 1.51% par rapport au montant initial du marché.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**10 membres présents,**

**A l'unanimité,**

- Autorise le Président à signer l'avenant n°01 au lot n°01 du marché de Travaux d'aménagement de l'installation de stockage de déchets ménagers non dangereux de Vico»

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

Fait à Corte, le 07 octobre 2010

Sous-Préfecture de CORTE

14 OCT. 2010

ACCUSE DE RECEPTION

Extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

